



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 15 novembre 2016 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Sylvain MAURIN, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, René VERGNES.

Absents excusés :

Huguette JOLIVET qui a donné pouvoir à Catherine SOUBEYRAND.
Philippe TERRY qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20.
Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

En préambule, le maire propose à l'assemblée d'inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- . City-Stade avenant 1 au lot 1
- . Convention de servitude Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Proposition adoptée à l'unanimité.

HTCC (Hermitage Tournonais Communauté de Communes) –

Pacte statutaire et avis sur la modification statutaire

Désignation des conseillers communautaires :

Le maire donne lecture des statuts de la nouvelle Communauté de Communes qui deviendra Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, avec l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse et la Communauté de Communes du Pays de St Félicien.

Le maire porte également à la connaissance de l'assemblée, la nouvelle désignation des conseillers communautaires (13 sièges pour la commune de Tournon, 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage, 4 sièges pour les communes de St Donat sur l'Herbasse et de la Roche de Glun, 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercuroil-Veunes et de St Jean de Muzols, 1 siège pour les autres communes, dont Vion). Pour la commune de Vion, le délégué titulaire, ainsi que le délégué suppléant sont le reflet de l'ordre du tableau des élections municipales, à savoir : titulaire, le maire Michel DARNAUD, suppléant, le 1^{er} adjoint Jean-Pierre VIVIER.

En conséquence, le Conseil Municipal, dans son intégralité, décide :

- de rendre un avis favorable concernant le périmètre définitif de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) issu de la fusion des 3 communautés de communes précitées
- de se prononcer favorablement à la transformation en Communauté d'Agglomération
- d'arrêter la représentativité des 71 sièges comme expliquée ci-dessus
- de fixer le siège du futur EPCI à 3 rue des Condamines, BP 103, 07300 Mauves
- d'arrêter la dénomination provisoire suivante : Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse- pays de St Félicien
- de rendre un avis favorable sur la modification statutaire d'Hermitage-Tournonais adoptée le 21 septembre 2016
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

...

**HTCC (Hermitage Tournonais Communauté de Communes) –
Convention relative au transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace aquatique
LINAÉ (Tain l'Hermitage) :**

HTCC (Hermitage Tournonais Communauté de Communes) propose à la commune la signature d'une convention fixant les modalités organisationnelles et financières de mise en œuvre du service de transport des élèves des écoles primaires vers l'Espace aquatique LINAÉ, pour la période scolaire 2016-2017. Précision étant faite que la commune règlera directement au transporteur retenu les prestations après service fait. HTCC procédera au remboursement complet de ces frais à la commune dès la fin de chaque trimestre. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, autorise le maire à signer la convention.

Décision modificative N° 2/2016 - Budget général :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide, à l'unanimité, de modifier le budget général 2016, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2041642 (204) – Subvention d'Equipement au Service Assainissement	- 4 445.00		
2111 (21) : Terrains nus	- 3 706.00	021 (021) Virement de la Section Fonctionnement	7 410.00
21534 (21) – 162 « Travaux Eclairage public 2016 »	2 983.00	13251 (13) – 162 « Travaux Eclairage public 2016 »	1 242.00
21578 (21) – 164 « Acquisition Matériels divers »	23 520.00	13251 (13) – 164 « Acquisition Matériels divers »	9 700.00
Total Dépenses d'investissement	18 352.00	Total Recettes d'investissement	18 352.00

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Articles (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
023 (023) Virement à la section d'investissement	7 410.00	7381 (73) : Taxe addit aux droits de mutation	3 705.00
6042 (011) Achats Prestations de services	- 2 111.00		
60621 (011) Combustibles	- 2 100.00		
73925 (014) Fonds péréquation des ressources intercommunales	506.00		
Total Dépenses de fonctionnement	3 705.00	Total Recettes de fonctionnement	3 705.00
Total général Dépenses	22 057.00	Total général Recettes	22 057.00

City-Stade – signature d'avenants N° 1 aux lots N° 1 et 2 :

Le maire explique à l'assemblée qu'il serait opportun de mettre en place, à proximité immédiate du City-Stade, 2 bancs « assis-debout », ainsi qu'une poubelle de gros gabarit. Cette dépense, d'un montant total de 1 485 € HT entre dans l'enveloppe globale prévisionnelle, mais doit donner lieu à signature d'un avenant n° 1 lot 2, avec l'entreprise Vert & Sport. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

Le maire explique que l'accès au chantier par la RD 86 était à caractère provisoire. Les travaux terminés, haie vive et grillage doivent retrouver leur place. Le maire propose la replantation d'arbustes « laurène » et l'installation d'un grillage treillis soudé. Un devis (2 420 € HT) a été présenté par RIOU TP, laquelle entreprise a réalisé le terrassement. Bien que cette dépense rentre dans l'enveloppe prévisionnelle, un avenant n° 1 lot 1 doit être signé par le maire. Accord unanime du Conseil Municipal.

...

D'autre part, les services de l'Etat (sous-préfecture) exigent une participation de HTCC (Communauté de Communes), à travers le Fonds de concours, prouvant ainsi la volonté de la commune de réaliser cette opération dans un esprit d'utilisation élargie aux communes de proximité. En conséquence, le maire propose de réviser à la baisse le montant du Fonds de concours attribué par HTCC, à savoir 1 000 €. Précision étant faite que la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes sera de l'ordre de 28 469,00€ (soit 38% de la dépense totale 74 939,00 € HT). Cette proposition sera entérinée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Amélioration Station d'épuration –
Demande de fonds de concours d'investissement à HTCC :**

L'appel à candidatures a été lancé par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), pour le compte de la commune de VION, dans le cadre d'une procédure adaptée. 4 entreprises ont été consultées : SAUR France à 07 Annonay, EPUR NATURE à 69 Chaponost, SEVIGNE à 12 Aguessac, ISTEPP à 13 Marseille. L'ouverture des plis est fixée au lundi 28 novembre à 9h30, en présence d'un technicien du SDEA et des membres de la commission des travaux. Le choix de l'entreprise retenue aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le jeudi 8 décembre.

HTCC Communauté de Communes va être sollicité pour l'attribution d'un fonds de concours de 18 525 €, pour couvrir la dépense estimée à 88 500 € HT. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**Achat d'une épareuse –
Demande de fonds de concours d'investissement à HTCC :**

Plusieurs devis ont été demandés, ils ont fait l'objet d'étude comparative par les membres siégeant à la commission des travaux, lors de la réunion du 26 octobre. Cette étude a été communiquée aux membres du Conseil Municipal, qui, à l'unanimité, ont porté leur choix sur le matériel proposé par la Sté MECAGRI dont le siège est à 38150 Roussillon, mais qui dispose d'un atelier d'entretien et de réparation à 07370 Ozon.

Afin de pouvoir assumer cette dépense estimée à 19 600 € HT, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander un Fonds de concours auprès de HTCC Communautés de Communes, pour un montant de 9 700 €.

Achat d'un lave-linge pour la cantine scolaire :

Le lave-linge de la cantine scolaire demandant à être changé, il a été décidé de faire l'acquisition d'un nouveau lave-linge auprès des Ets REY électroménager à Tournon. Cette dépense de 399 € TTC doit faire l'objet d'une délibération, afin de pouvoir la classer en investissement (Opération d'équipement N° 164). Délibération prise à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Immeuble « La Gare » :

Les occupants actuels de l'immeuble communal de « La Gare » ont adressé leur lettre de congé de location en ce qui concerne l'appartement du 1^{er} étage (31 décembre 2016) et le local professionnel du rez-de-chaussée (31 mars 2017). Lors de leur visite du mercredi 26 octobre, les membres de la commission des travaux ont constaté la nécessité d'effectuer des travaux conséquents (électricité, plomberie...) avant de signer les nouveaux baux. Le Conseil Municipal donne pouvoir au maire pour un accord, éventuel, de libération anticipée des locaux, après constatation de l'état des lieux.

Stationnement des véhicules Chemin des Goutelles :

Des véhicules stationnés parfois d'une manière anarchique, en haut du Chemin des Goutelles, interdisent toute manœuvre de retournement en ce lieu. Outre la gêne occasionnée pour les riverains, cette situation pourrait porter atteinte aux personnes et aux biens dans l'hypothèse d'un sinistre. Il est fait appel au bon sens afin que la situation évolue favorablement.

...

21h30 : Arrivée de Mme Huguette JOLIVET qui prend part aux débats

Compte rendu réunion Conseil d'Ecole du 17 octobre :

Mmes Catherine SOUBEYRAND et Huguette JOLIVET informent l'assemblée des différents dossiers traités lors de ce Conseil d'Ecole qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Des devis seront demandés à des artisans électriciens afin d'augmenter la sécurité des enfants, des enseignants et du personnel municipal, par le biais de mise en place de moyens divers (interphone, vidéo sécurité, éclairage à déclenchement automatique...). Ces dépenses pourraient faire l'objet de subvention de l'Etat.

Révision des tarifs de location des salles communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels fixés par délibération du 19 novembre 2015.

Toutefois, il est décidé que la période hivernale (avec supplément pour chauffage) débutera non plus le 15 octobre, mais le 1^{er} octobre.

Tarifs des concessions dans le cimetière communal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels fixés par délibération du 20 novembre 2014.

Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité :

Depuis 2008, la Commune envoie, sous format dématérialisé, les arrêtés et délibérations, en Sous-Préfecture. Proposition a été faite d'étendre cette télétransmission à tous les documents budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif). Cette extension de moyens de transmission offre des avantages non négligeables caractérisés par la suppression des frais postaux et la réception rapide des accusés de réception. Une délibération, à l'unanimité du Conseil Municipal, est prise en ce sens.

Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages :

HTCC Communauté de Communes incite les communes du territoire à s'engager dans la démarche de zéro pesticide. Des subventions pourraient être allouées pour l'achat de matériel et outils se substituant à l'utilisation des pesticides et désherbants. Une délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Convention de servitude Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – Commune Vion : Extension du réseau électrique Parcelles D 1991 – 1994 :

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de servitude légale relative à l'extension et à l'enfouissement d'une ligne électrique sous une partie de la voie communale de desserte de la zone d'activités économiques « ZI de VION » située au sud du village.

Informations diverses

Eclairage public

Le Conseil Municipal a décidé d'étoffer et d'étendre les illuminations de Noël (Rue Royale, Rue des Carrières, hameau de Bobon) pour un coût de 1 656 € HT.

Le Conseil Municipal a également décidé de pourvoir un remplacement d'un projecteur de l'église vandalisé, pour un coût de 829,16 € HT.

Cette commande globale, passée auprès de l'entreprise Eiffage Energie, sera imputée à l'opération N° 162 « Travaux d'éclairage public 2016 ». Toutefois une demande de subvention a été déposée auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07). La participation attendue de cet organisme devrait être de l'ordre de 50 %.

Déplacement canalisation d'eaux pluviales Parcelle D 2004 - Rue du Midi

Cette canalisation du réseau communal d'eaux pluviales, barrant en diagonale le terrain cadastré D 2004, doit être déplacée en limite de propriété, permettant ainsi l'implantation d'une construction. Commande est passée à l'entreprise BOURDIN de Vion, pour un montant de 2 582,70 € HT.

Réunion / Fusion Communautés de Communes

Tous les membres des Conseils Municipaux des 41 communes concernées par la fusion au 1^{er} janvier 2017, sont invités à participer à une réunion d'information, le mardi 29 novembre à 19h30 au ciné théâtre de Tournon.

Elections 2017

Le maire rappelle à l'assemblée les dates des prochaines consultations

23 avril – 7 mai : Elections Présidentielles

11 et 18 juin : Elections Législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 23h15.

VION, le 22 novembre 2016.

Le Maire,

Michel DARNAUD

